



Fédération des Employés et Cadres

Section Fédérale des Organismes Sociaux

RPN SALAIRE DU 17 FEVRIER 2022

Déclaration préalable de la Fédération FO :

La Fédération Force Ouvrière a pris connaissance du projet de protocole d'accord qui doit nous être présenté lors de cette RPN Salaires.

Nous constatons que celui-ci correspond aux orientations déjà développées par l'employeur le 13 décembre 2021 et le 18 janvier 2022, et ne tient aucun compte des remarques et des revendications formulées depuis des semaines par toutes les Fédérations syndicales.

Le COMEX/UCANSS reste en cela fidèle à sa méthode consistant en réalité à ne rien négocier tout en cherchant à imposer sa volonté coûte que coûte. Le contenu de ce projet se résume en trois mesures :

- ⇒ Le relèvement des coefficients maximums qui concernera une minorité d'agents et ne coûtera pas un centime à l'employeur.*
- ⇒ La mise en place d'une prime de mobilité fonctionnelle dont nous vous avons pourtant indiqué à plusieurs reprises qu'elle n'avait pas sa place dans une négociation consacrée aux salaires.*
- ⇒ Des mesures d'attribution de points supplémentaires, dégressives, et qui excluent 80 % des agents de la Sécurité sociale de toute augmentation.*

En persistant dans un tel projet, le COMEX/UCANSS ne tient y compris aucun compte d'informations révélatrices dont chacun a pu prendre connaissance depuis la dernière RPN du 18 janvier :

- ⇒ L'inflation a augmenté de 2,9 % sur un an et les prévisions de l'Insee pour le mois de juin prévoient que cette augmentation sera de +3 % à +3,5 % ;*
- ⇒ Sur le seul mois de janvier, les produits alimentaires ont augmenté de 1,5 % ;*
- ⇒ Les prix de l'énergie ont explosé, augmentant de 18,6 % durant la dernière année.*

Dans le même temps, ce sont entre 50 et 60 % des agents de la Sécurité sociale qui auront été bénéficiaires de la prime inflation, et jusqu'à 80 % dans certaines caisses !

Et pourtant, la plupart d'entre eux ne seraient pas concernés par les mesures présentées par le COMEX/UCANSS ! Est-ce à dire qu'ils n'auraient pas de bas salaires ? Comment le Gouvernement et l'UANSS peuvent-ils justifier cela ?

Dans de telles conditions, il est évident que personne ne peut considérer que le texte qui nous est soumis aujourd'hui réponde en quoi que ce soit aux attentes des agents qui ont fait grève pour exiger l'augmentation de la valeur du point, c'est-à-dire pour la seule mesure qui peut permettre à tout le personnel de maintenir son pouvoir d'achat.

Pour la Fédération Force Ouvrière, il y a urgence. Nous vous demandons, Monsieur le Directeur, de retourner auprès du Ministère pour obtenir de ce dernier une enveloppe budgétaire suffisante afin de mener avec les organisations syndicales une véritable négociation pour l'augmentation substantielle de la valeur du point. »

La RPN « salaires » du 17 février ne sera finalement pas la dernière...

Le Directeur de l'UCANSS a rappelé que l'Etat n'a pas donné d'autorisation pour augmenter la valeur du point, mais indique que des discussions sont cependant toujours en cours entre le COMEX/UCANSS et le Ministère. Bien qu'à ce jour, rien ne présage que l'enveloppe allouée puisse être prochainement augmentée, l'UCANSS déclare continuer de faire remonter les demandes des Fédérations.

En conséquence la réunion du 17 février n'est pas la dernière RPN « salaires » et une nouvelle réunion sera convoquée après le 9 mars, date du prochain COMEX. En tout état de cause, si une mesure générale était décidée en complément de celles proposées sur les bas salaires, ce ne serait pas, selon le Directeur de l'UCANSS, l'augmentation de la valeur du point.

Ne rien lâcher sur l'augmentation de la valeur du point !

C'est clair : il y a blocage du Ministère sur la question de la valeur du point. Aux augmentations générales et collectives qu'il entend ne plus jamais autoriser, le Gouvernement entend substituer des mesures partielles et différenciées afin de renforcer l'individualisation des salaires.

Cela a notamment déjà été illustré par la tentative de l'UCANSS d'imposer une classification qui aurait accentué le caractère individuel des rémunérations. Rappelons que dans ce cadre, le Gouvernement avait même voulu supprimer l'ancienneté, seule mesure automatique dont bénéficient les agents.

FO ne lâchera rien sur l'augmentation de la valeur du point, en particulier parce-que c'est la seule disposition qui peut permettre à tous les agents de maintenir leur pouvoir d'achat et aux rémunérations de tous d'augmenter proportionnellement aux salaires.

Face à la volonté du Ministère de ne pas augmenter la valeur du point, toutes les Fédérations ont d'ailleurs réaffirmé leur volonté de ne pas céder sur cette revendication.

Le projet de protocole de l'UCANSS n'est pas acceptable

⇒ 1^{ère} mesure : augmentation des plafonds des coefficients de deux pas de compétence :

Notons que cette mesure ne concernerait que les agents au plafond soit 2,6 % du personnel.

⇒ 2^{ème} mesure : la mise en place d'une prime de mobilité « à iso-niveau » :

Il s'agit d'une prime destinée aux agents changeant d'emploi sans changer de niveau... Pour FO, là encore, cette mesure n'étant pas relative aux salaires, elle n'a pas à figurer dans ce type d'accord.

⇒ 3^{ème} mesure : compléments de rémunération pour les bas salaires :

Les agents concernés sont ceux dont le salaire est inférieur au SMIC + 15 % (1844 bruts, soit environ 1440 € nets). Ces salariés percevraient des points complémentaires (de 2 à 14 points, selon rémunération). Au total, seulement 20 % du personnel en bénéficierait.

Le projet du COMEX/UCANSS continue donc d'exclure 80 % des agents de toute augmentation (et même 85 % des agents en CDI) alors que l'inflation galope.

De plus l'indemnité différentielle actuellement perçue pour atteindre le SMIC serait retranchée du montant des 14 points attribués !

N'est-ce pas au Ministère qu'il faudrait aller ?

Dans leur communiqué commun du 8 février 2022, toutes les Fédérations écrivaient à propos de l'augmentation de la valeur du point : **« Si nous n'obtenons pas satisfaction à cette légitime revendication le 17 février, ce sera auprès de notre Ministre de tutelle, Olivier VERAN que nous irons la chercher ».**

Au regard du déroulement de la RPN du 17 février, FO considère donc cette perspective comme étant pleinement d'actualité. Nous tiendrons bien-sûr le personnel informé de la suite.